



**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)**

**Termes de référence pour le :**

**Recrutement d'une firme pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de mise en place d'une écloserie d'holothuries à Ambanja**

**Code de l'activité : 2.1.3.2.12 « Etudes sur la mise en place d'une unité d'écloserie d'holothuries à Ambanja »**

**Août 2020**

## 1. Contexte

Le Second Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2) est l'une des actions du Gouvernement de Madagascar financé par la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Programme Général de l'Etat et le Plan National de Développement et contribuer ainsi à stimuler un développement rapide dans le cadre de l'Initiative Emergence Madagascar (IEM) Engagement n°12 : L'autosuffisance alimentaire (ODD 2, 1) : Augmenter les revenus des producteurs agricoles et des pêcheurs, et procurer des emplois décents à la population rurale et Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan d'Emergence de Madagascar (PEM), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a comme vision « vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur Agricole moderne ». Parmi les objectifs fixés dans le PEM pour le secteur pêche et aquaculture figurent la promotion de la pisciculture (distribution de 3 000 000 d'alevins, mise en place de 2 000 cages pour la pisciculture) et la promotion de l'aquaculture marine (production de 3 000 tonnes d'algues, de 3 000 tonnes d'holothuries, promotion de la crabculture).

Madagascar dispose d'atouts importants exploitables en termes d'aquaculture : 52.000 ha de tannes d'arrière-mangroves dont 15.600 ha propices à l'aquaculture, 1.500 km<sup>2</sup> de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques et 340 km<sup>2</sup> de rizières favorables à la rizipisciculture. L'aquaculture en eau douce dans la grande île est dominée par la pisciculture à petite échelle, aussi bien dans les régions centrales que côtières. L'aquaculture marine est, quant à elle, surtout connue par la crevetticulture, l'algoculture et l'holothuriculture dont la totalité des productions est destinée à l'exportation. Si la crevetticulture est pratiquée exclusivement par les grandes sociétés, l'algoculture et l'holothuriculture, par contre, peuvent être pratiquées par les communautés des pêcheurs côtiers pour l'aquaculture villageoise. En effet, il s'agit d'activités génératrices de revenus et alternatives à la petite pêche pour les communautés côtières.

Dans le cadre du projet SWIOFish2, le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture met en œuvre des activités d'aquaculture qui vont de la formation jusqu'à la mise en place d'infrastructures destinées à la production de juvéniles. Les bénéficiaires ciblées sont non seulement les petits pêcheurs au niveau des villages de pêcheurs des zones ultra-prioritaires (ZUP) du projet SWIOFish2 (régions DIANA, Melaky et Analanjirifo), mais également toutes les communautés locales au niveau de ces villages. Les filières prioritaires concernent essentiellement l'algoculture, l'holothuriculture, la crabculture et la pisciculture en étang.

Dans ce sens, le MAEP, à travers son organisme rattaché, le Centre de Développement de l'Aquaculture (CDA), souhaite mettre en place une éclosierie d'holothuries dans la commune rurale Ampapamena, district d'Ambanja, région DIANA. Cette éclosierie visera à fournir des juvéniles à des petits producteurs locaux.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter une firme pour réaliser les études de faisabilité technique, socio-économique et financière de ce projet de mise en place d'écloserie d'holothuries.

## **2. Objectif de la mission**

La mission aura pour objectif principal de réaliser une étude de faisabilité du projet de mise en place d'une écloserie de production de juvéniles d'holothuries sur le site choisi par le projet et le CDA.

## **3. Résultats attendus de la mission**

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

### **a. Contexte du projet : la mission devra fournir tous les éléments nécessaires à la bonne évaluation de la faisabilité du projet**

- i. Monographie du village d'Ampampamena (localisation géographique, population, infrastructures, etc.) ;
- ii. Conditions climatiques, océanographiques et hydrobiologiques de la zone ;
- iii. Entités administratives concernées, collectivités locales, villages, populations concernées, etc ;
- iv. Diagnostic des interrelations potentielles populations/ projet de mise en place d'écloserie pouvant faciliter l'intégration du projet dans son milieu d'accueil ;
- v. Infrastructures de la zone (pistes, routes, électrification, infrastructures socio-économique, santé, sécurité, école) ;
- vi. Lois et règlements applicables dans la zone et sur le projet d'écloserie d'holothuries ;
- vii. Description des emprises du projet (Sol, système aquatique etc.) ; énergie (électrification) ;
- viii. Topographie de la zone ;
- ix. Faune et flore (écosystème, couvert végétal, etc.) pouvant être impactées par le projet ;
- x. Risques et enjeux socio-économiques et environnementaux, stabilité socio-politique de la zone (conflits, populations qui ne s'entendent pas, etc.).

### **b. Description de la phase de production : étude technique du projet d'écloserie d'holothuries.**

- i. Espèces d'holothuries adaptées à la zone et commercialisable sur le marché international ;
- ii. Systèmes adéquats pour le type de production envisagé ;
- iii. Infrastructures les plus adaptées (appropriées) et dimensionnement ;
- iv. Rendements et volumes possibles ;
- v. Besoins en intrants (y compris le stockage, la logistique, etc.) ;

- vi. Besoins en énergie ;
- vii. Transformation et valorisation du produit.

**c. Description des emprises du projet**

- i. Sol ;
- ii. Conditions océanographiques et hydrobiologiques ;
- iii. Topographie ;
- iv. Faune et flore (écosystème, couverture végétale, etc.) pouvant être impactées par le projet ;

**d. Description de la phase de production : études commerciale et économique du projet éclosion d'holothuries.**

- i. Marchés potentiels et prix
  - a. Prix (achat et vente) actuel des différentes espèces d'holothuries ;
  - b. Positionnement du produit sur le marché national et international.
- ii. Étude de la concurrence (importation, exportation, acteurs de la filière, espèces) ;
- iii. Circuits de commercialisation ;
- iv. Partenaires techniques potentiels nationaux et/ou étrangers.
- v. Cibles potentielles (nationales et/ou étrangères) pour la commercialisation de la production.

**e. Choix techniques : Description des choix techniques retenus par la mission. Ces choix techniques devront concerner de manière non limitative les volets suivants :**

- i. Technique de production et d'élevage ;
- ii. Traitement, conditionnement et stockage ;
- iii. Personnel et infrastructures nécessaires, e.g. logement ;
- iv. Besoin en Energie ;
- v. Emballages produits ;
- vi. Justificatifs des choix ainsi que les alternatives à ces choix.

**f. Structuration et projections financières sommaires à partir des éléments précédents**

- i. Plan d'affaires sommaire (business plan de dimensionnement) ;
- ii. Plan d'affaires détaillé avec les différentes simulations ;
- iii. Pour les choix techniques retenus :
  - a. Evaluer les coûts d'investissement et d'exploitation ;
  - b. Evaluer le coût des alternatives et leurs impacts possibles sur le projet.

- iv. Pour les investissements non productifs, indiquer les possibilités de subvention ou de financement par des programmes nationaux d'infrastructures.

#### **4. Livrables**

Les livrables attendus de cette prestation sont les suivants :

- a. Document synthétique du Rapport d'Etude de faisabilité sous format PDF (maximum 20 pages) ;
- b. Rapport intégral de l'Etude de faisabilité sous format Word adressant tous les points énumérés dans la section ci-dessus ;
- c. Document synthétique du Plan d'affaires sous format PDF (maximum 20 pages) ;
- d. Rapport intégral de Plan d'affaires sous format Word ;
- e. Modèle financier des projections financières sous format Excel.

#### **5. Durée de la mission et autres modalités de travail**

- La prestation s'étend sur une période maximum de deux (02) mois, entre le début du contrat et la remise du dernier livrable ;
- Le calendrier détaillé et l'échéance de chaque étape et livrable seront proposés dans la proposition technique du bureau d'études ;
- Le bureau travaillera en étroite collaboration avec l'UGP du projet SWIOFish2 et ses unités de gestion locales (UGL), le CDA, toute autre direction technique concernée du MAEP et structures déconcentrées, et toute autre administration nationale et locale qui pourrait être concernée.

#### **6. Qualifications requises**

Le bureau d'études devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine de l'aquaculture, ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires en matière d'études de faisabilité et de plan d'affaire à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien. Le prestataire mettra à disposition l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités. En effet, le bureau d'études devra soumettre au minimum les profils des personnels clés suivants :

- a. Un chef de mission spécialiste en aquaculture, de formation Bac+5 au minimum, disposant au moins de dix (10) ans d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets aquacoles ; ayant une maîtrise des problématiques des investissements sur les filières aquacoles et en particulier l'holothuriculture et justifiant de deux (02) missions similaires au moins ; une connaissance sur les marchés potentiels pour la commercialisation des produits sera un atout majeur. ;
- b. Un ingénieur hydraulicien disposant d'au moins cinq (05) ans d'expériences dans la réalisation d'ouvrages hydro-agricoles et aquacoles en particulier ; une bonne expérience en installation d'infrastructures en milieu marin serait un atout.

- c. Un expert financier ou économiste, de formation universitaire Bac+5 au minimum, dans le domaine du Gestion ou Finances ou Economie ou Business plan d'Administration, avec cinq (05) années d'expériences au minimum en relation avec l'analyse sectorielle, de risque en investissement, faisabilité économique et commerciale du secteur aquacole.